

**Présents :** Francis Laguerre, Pascal Philip, Daniel Alard, Jen-Pierre Casta, Sandrine Serrano, Sophie Monneret, Aurore Guimard, Lionel Glinka, Patricia Laurent

**Absent excusé :** Edouard Jeannot (procuration au Maire Francis Laguerre)

**Absentes :** Florence Martin-Pons

**Secrétaire de séance :** Lionel Glinka

Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021 validé à l'unanimité.

### **1. Budget : décision modificative**

Une présentation de l'avancement du budget a été réalisée par Daniel Alard. La situation financière est saine et les travaux prévus ont été effectués sauf pour la défense incendie qui commencera d'ici la fin de l'année. Une DM numéro 3 est nécessaire afin d'ajuster le budget. A l'unanimité le conseil a validé un accord de principe pour cette DM.

### **2. Admission en non valeur**

Des impayés de la location d'un logement municipal (2014, 2015) ainsi que de la place de stationnement louée au taxi (2017, 2018) persistent sur la trésorerie. Après plusieurs recours, le solde de ces impayés n'a pu être réalisé. Afin de repartir sur des bases saines, le conseil décide d'effacer ces dettes à l'unanimité.

### **3. Dissolution du SIVE**

Lors du précédent conseil, le sujet avait été abordé et une position de principe pour envisager la dissolution du SIVE intercommunal avec Ferrières avait été prise.

Patricia Laurent a fait le point sur la situation du SIVE ainsi qu'un retour sur la réunion qu'elle a tenu la veille avec les parents d'élèves et en présence du Maire. En cas de dissolution du SIVE, une convention élaborée par la préfecture sera passée avec la Mairie de Ferrières afin que les enfants de Prayols soient prioritaires.

En connaissance de cause, le conseil a voté 8 pour la dissolution du SIVE et 2 contre.

### **4. Zone AUe : modification simplifiée du PLU**

Le règlement du PLU n'est pas tout à fait défini pour le développement de la zone AUe. Depuis le 30 juin c'est l'Agglo qui a la compétence. Une réunion technique aura lieu le 22 septembre à 9h pour l'orientation économique de la zone. Actuellement il y a deux acquéreurs potentiels, une dans le domaine agricole et la deuxième pour des activités paramédicales, ce qui semble plus intéressant. Le prix des parcelles est validé par le Conseil entre 30 € ou 35 € le m<sup>2</sup>. Une réunion s'est tenue le mercredi 8 septembre avec le CAUE, la DDT, le SCoT, l'Agglo pour projeter les possibilités du secteur AUe (vers Micoulau-la Prade). A ce stade, il s'agit de travailler sur l'aménagement de cette zone (orientation des activités, prix de vente aux particuliers, stationnement, répartition des parcelles, cheminement, amenée des réseaux, architecture, ...). Suite à notre échange en conseil, le CAUE et l'Agglo reviendront pour travailler ces aspects et on décidera ou pas de faire une modification simplifiée du PLU en conséquence, sachant que c'est désormais l'Agglo qui est devenue compétente en la matière.

### **5. Garage communal**

Suite aux ébauches réalisées par Jean-Pierre Casta et la rencontre avec un cabinet d'architectes, on pourrait s'orienter vers une étude de faisabilité (ce qui a un coût) ou l'ouverture de marché pour un travail d'architectes à condition d'avoir une idée précise des plans.

Le conseil décide de réaliser l'étude de sol en 2021, et de demander conseil auprès de la communauté d'agglomération concernant la démarche à suivre pour engager soit l'étude de faisabilité soit l'ouverture de marché avec appel d'offres pour la conception.

### **6. Multiservices : lancement enquête CCI**

Une réunion a eu lieu le lundi 6 septembre dont le compte-rendu sera fait dans la lettre municipale et il faudra attendre l'aboutissement de cette enquête auprès de la population. Toutefois des projets peuvent être initiés. L'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente est envisagée.

### **7. Acquisition d'une licence IV**

La demande est en cours auprès de la Préfecture mais un porteur de projet doit être désigné afin d'obtenir la licence. Lorsqu'une personne sera identifiée, la démarche se poursuivra.

### **8 & 9. Communauté d'Agglo**

La modification des statuts de l'Agglo a été validée par le conseil à l'unanimité.

Les commissions de l'Agglo ont été présentées aux conseillers municipaux qui se sont positionnés pour certains mais la répartition définitive sera établie en temps voulu.

### **10. Organisation du personnel**

Les postes d'attachée administrative et de technicien seront supprimés.

Le quota d'avancée par promotion interne sera de 100%.

Le jour de solidarité sera réalisé en faisant 7 h supplémentaires (passage au 1607h).

Le conseil a approuvé ces décisions à l'unanimité.

### **11. SMECTOM**

Des discussions ouvertes ont eu lieu concernant les modifications futures des collectes.

Cela a abouti à plusieurs propositions comme, la mise en place d'un composteur partagé pour les habitations sans jardin, l'aide à la récupération des conteneurs et la présentation/formation des habitants de la commune qui n'auraient pas pu suivre celle qui sera prodiguée lors de la remise des conteneurs. Le dépliant sera distribué en même temps que la lettre municipale.